

2020/02/03

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le **3 février 2020**, à 19 h, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillères et conseillers :	Ginette Caza,	district 1
	Heather L'Heureux,	district 2
	Roger Carignan,	district 3
	Sylvie Tourangeau,	district 4
	François Boileau,	district 5
	Johanne Leduc,	district 6

Le directeur général et secrétaire-trésorier : Denis Lévesque

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par Gino Moretti, maire de Saint-Anicet.

037-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le maire a donné lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

038-2020

DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 a été remise à chaque membre du Conseil ;

CONSIDÉRANT que celui-ci est soumis pour approbation.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 13 janvier 2020, tel que présenté.

Adoptée

039-2020

DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2020 a été remise à chaque membre du Conseil ;

CONSIDÉRANT que celui-ci est soumis pour approbation.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2020, tel que présenté.

Adoptée

2020/02/03
040-2020

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La conseillère, Sylvie Tourangeau mentionne qu'elle a un intérêt pécuniaire particulier sur cette question et s'abstient de participer aux délibérations.

CONSIDÉRANT qu'une copie des listes suivantes a été remise à tous les membres du Conseil ;

Liste des salaires de janvier 2020 :	85 198,21 \$
Liste des chèques en circulation :	26 031,03 \$
Liste suggérée des factures à payer :	116 442,51 \$
Liste des prélèvements :	42 227,69 \$
Liste des dépôts directs :	85 289,66 \$
TOTAL des dépenses du mois :	355 189,10 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance;

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures et des dépenses du mois de janvier 2020, totalisant 355 189,10 \$.

Adoptée

CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le bordereau de correspondance du mois de janvier 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport annuel 2019 sur l'application du règlement #505 – Sur la gestion contractuelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

041-2020

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser Denis Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier et Sylvie Caza, secrétaire-trésorière adjointe à s'inscrire au Congrès de l'ADMQ, qui aura lieu les 17, 18 et 19 juin 2020 à Québec. Le coût de l'inscription est de 1 110,00 \$ taxes en sus et de payer les frais de déplacement ;

Que les frais d'hébergement seront assujettis au règlement #455-1 relatif aux frais de déplacement des membres du conseil ;

Qu'un montant sera remis à Denis Lévesque et Sylvie Caza avant l'événement.

Adoptée

042-2020

FORMATION ADMQ – LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL (SEAO)

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

2020/02/03

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à s'inscrire à la formation en ligne suivante :

- *Le fonctionnement du système électronique d'appel (SEAO) ;*

Cette formation est offerte par l'Association des directeurs du Québec au coût de 102,00 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée

043-2020

EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – FIN DE PROBATION

CONSIDÉRANT que par la résolution 240-2019 à la séance du 5 août 2019, la Municipalité a procédé à l'embauche de monsieur Denis Lévesque à titre de directeur général et secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT qu'une période probatoire de six (6) mois était signifiée et que nous arrivons à la fin de cette probation ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'évaluation de rendement du directeur général et secrétaire-trésorier et qu'il a rencontré les objectifs fixés lors de son engagement ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère, Johanne Leduc. Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de mettre fin à la période de probation de monsieur Denis Lévesque et de le confirmer dans le poste de directeur général et secrétaire-trésorier. De mandater le maire et les conseillers à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier jusqu'au 8 juillet 2023.

Adoptée

044-2020

RENOUVELLEMENT – COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE DU HAUT SAINT-LAURENT (ZIP)

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de renouveler l'adhésion au *Comité Zone d'Intervention prioritaire du Haut Saint-Laurent (ZIP)* pour l'année 2020 au montant de 50,00 \$.

Adoptée

045-2020

RENOUVELLEMENT – SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT DES BASSINS DE LA ZONE CHÂTEAUGUAY (SCABRIC)

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de renouveler l'adhésion à la SCABRIC pour l'année 2020 au montant de 100,00 \$.

Adoptée

2020/02/03
046-2020

RENOUVELLEMENT – SPORT-O-THÈQUE

CONSIDÉRANT que *Sport-O-Thèque* est un organisme communautaire qui offre un accès équitable aux services et équipements sportifs ou événementiels moyennant un abonnement annuel de date à date pour les municipalités de 100,00 \$;

CONSIDÉRANT que cet abonnement permet aux organismes sur le territoire de la Municipalité de profiter de ces services gratuitement.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de procéder à l'adhésion à *Sport-O-Thèque* au coût de 100,00 \$ annuellement afin d'avoir accès aux services et équipements sportifs ou événementiels et de faire profiter les organismes sur le territoire de la Municipalité à ce service gratuitement.

Adoptée

047-2020

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE CALENDRIER MUNICIPAL – ÉDITIONS MÉDIA PLUS COMMUNICATION (EMPC)

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Anicet souhaite publier et distribuer un calendrier concernant ses activités et ses services à la population ;

ATTENDU que la Municipalité souhaiterait que les calendriers soient produits sur du papier recyclable pour qu'il soit plus facile de prendre des notes ;

ATTENDU que la Municipalité fournit le contenu rédactionnel mais souhaite confier à EMPC la recherche de la publicité nécessaire à son financement ainsi que son édition.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de confier à Éditions Média Plus Communication (EMPC) l'édition gratuite de son calendrier aux conditions et charges exposées dans le contrat et d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ledit contrat pour une durée de trois (3) éditions annuelles soit les années 2020, 2021 et 2022.

Adoptée

048-2020

RENOUVELLEMENT DU FORFAIT TÉLÉPHONIQUE SERVICE JURIDIQUE – DHC AVOCATS

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de retenir les services du cabinet *DHC Avocats* pour consultations téléphoniques illimitées pour l'année 2020 au montant de 400,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2020/02/03
049-2020

CONTRAT DE SERVICES POUR LE CONTRÔLEUR ANIMALIER 2020

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de retenir les services de *SPCA Refuge Monani-Mo* pour un service clé en main pour un prix forfaitaire de 6 898,56 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2020.

Adoptée

050-2020

ENTENTE PRÉVOYANT LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT ET L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS AVEC LA VILLE DE HUNTINGDON

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à offrir le service de collecte, transport et l'enfouissement des déchets avec la Ville de Huntingdon pour une période de deux (2) ans soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 avec la possibilité de renouvellement d'un (1) an.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer l'entente avec la Ville de Huntingdon.

Adoptée

051-2020

ENTENTE PRÉVOYANT LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES AVEC LA VILLE DE HUNTINGDON

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à offrir le service de collecte et de transport des matières recyclables avec la Ville de Huntingdon pour une période de deux (2) ans soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 avec la possibilité de renouvellement d'un (1) an.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer l'entente avec la Ville de Huntingdon.

Adoptée

052-2020

DEMANDE POUR LE PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2020

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de présenter une demande pour un emploi, au programme *Emploi été Canada 2020*, que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés au nom de la Municipalité de Saint-Anicet à signer tout document officiel concernant ledit programme et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Adoptée

2020/02/03
053-2020

**APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS
POUR L'OBTENTION DU PROGRAMME MENANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES
PROFESSIONNELLES EN MÉCANIQUE AGRICOLE**

CONSIDÉRANT le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipements agricoles compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies ;

CONSIDÉRANT que l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale ;

CONSIDÉRANT que le territoire desservi par le centre de formation professionnelle est principalement agricole ;

CONSIDÉRANT que le programme d'études Mécanique agricole (ouvriers agricoles) se retrouve parmi les programmes visés dont la perspective d'emploi est jugée excellente au Québec et bonne en Montérégie ;

CONSIDÉRANT les investissements et contributions apportés depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin d'y construire un nouvel atelier, de faire l'acquisition de certaines machineries et de réaménager certains locaux utilisés ;

CONSIDÉRANT la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins de main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Que la Municipalité de Saint-Anicet appuie la demande de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour offrir le programme d'études professionnelles « Mécanique agricole » au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin de répondre aux besoins de la région.

Adoptée

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #519-1
FAUCARDAGE 2019**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussigné François Boileau, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement #519-1 concernant le faucardage.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors d'une prochaine séance du conseil.

054-2020

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #524-1 – DÉCRÉTANT LE TAUX DE TAXES
ANNUELLES 2020**

CONSIDÉRANT que le conseil adopte le budget de la Municipalité pour l'année financière 2020 prévoyant des dépenses de fonctionnement et des revenus ;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces recettes proviennent de taxes et compensations énumérées ci-dessous ;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de décréter les taux de taxes annuelles et les taxes pour les services ainsi que les modalités pour l'exercice 2020 ;

2020/02/03

ATTENDU qu'un avis de motion donné et projet de règlement déposé à la séance extraordinaire du 27 janvier 2020.

ATTENDU que des changements sont faits aux articles suivants :

- Article 2 arrondir le montant à quatre décimales :
La compensation est fixée 0.1291 \$;
- Article 6 le taux selon la répartition :
R-319-1 = Le taux par unité est de 316,77 \$;
- Article 6 erreur cléricale il manque un 0 :
R-479 = Le remboursement est de 27 830.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement, que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1 TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Qu'une taxe de 0.5160 \$ par 100,00 \$ de la valeur réelle telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes les constructions y érigées, s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la charte et par la loi comme bien-fonds ou immeuble.

ARTICLE 2 COURS D'EAU

Une compensation annuelle pour le remboursement des dépenses à l'égard des cours d'eau :

02 46 000 429	Assurance pour pompe à drainer
02 46 000 521	Travaux dans les cours d'eau municipaux
02 46 000 681	Électricité pour pompe
02 46 000 951	Quote-part à la MRC pour les cours d'eau
02 46 010 499	Élimination des castors
02 46 010 510	Location d'équipement pour l'élimination des castors en zone agricole
02 46 020 951	Station de pompage – Q.P. MRC
02 47 000 419	Purification et traitement eau

Soit un montant de 139 880,00 \$ est imposé et prélevé annuellement sur tout immeuble portée au rôle d'évaluation, situé en zone verte et ayant 10 000 mètres carrés et plus. Les propriétaires de ces immeubles sont responsables du paiement de la compensation.

La compensation pour l'année 2020 est fixée à 0.1291 \$ par 100,00 \$ de la valeur du terrain imposable.

ARTICLE 3 BIBLIOTHÈQUE/FONCTIONNEMENT

Une compensation annuelle pour le remboursement des dépenses à l'égard du service de fonctionnement de la bibliothèque, soit la somme de 102 318,00 \$ est imposée et prélevée annuellement sur tout immeuble portée au rôle d'évaluation ayant un ou des logements, divisé par 2118 logements. Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de la compensation.

La compensation pour l'année 2020 est fixée à 48,31 \$ par logement.

ARTICLE 4 CENTRE COMMUNAUTAIRE/ENTRETIEN

Une compensation annuelle pour le remboursement des dépenses à l'égard du service d'entretien du centre communautaire, soit la somme de 161 125,00 \$ est imposée et prélevée annuellement sur tout immeuble portée au rôle d'évaluation ayant un ou des logements, divisé par 2118 logements. Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de la compensation.

La compensation pour l'année 2020 est fixée à 76,07 \$ par logement.

2020/02/03

ARTICLE 5 COMPENSATION DÉCRÉTÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2 – ENTRETIEN RÉSEAU D'ÉGOUT

Une compensation annuelle pour le remboursement des dépenses à l'égard du service d'entretien du réseau d'égout, soit la somme de 126 067,00 \$ est imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles portés au rôle d'évaluation, visés par le règlement 319-2, divisé par 140.40 unités.

La compensation pour l'année 2020 est fixée à 897,91 \$ par unité étant imposée par le présent règlement.

ARTICLE 6 TAXE POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT SUIVANTS

Règlement	Remboursement	Répartition	Taux
R-315-1 Réseau d'égout	3 094.00 \$	144.15 unités	21,46 \$
R-319-1 Réseau d'égout	45 345.00 \$	143.15 unités	316,77 \$
R-440 Camions déneigement	33 319.00 \$	Évaluation	0.000060 \$
R-448 Asphaltage 94 ^e Avenue	5 000.00 \$	17 unités	294,12 \$
R-452 Garage	29 900.00 \$	Évaluation	0.000054 \$
R-479 Fourgon	27 830.00 \$	Évaluation	0.000050 \$
R-485 Chemins 2017	11 518.00 \$	Évaluation	0.000021 \$
R-504 Camion Hygiène	25 335.00\$	Évaluation	0.000046 \$
R-514 Réfection 144 ^e ave	421.70\$	26.5 unités	15,91\$

Les compensations payables en vertu des règlements décrétant un emprunt et une dépense présentés au tableau ci-dessous, et ces compensations seront prélevées sur les tous immeubles visés par les règlements suivants :

ARTICLE 7 COMPENSATION POUR L'ENTRETIEN DES RUES, AVENUES ET CHEMINS PRIVÉS

Qu'une compensation pour l'entretien des rues, avenues et chemins privés énumérés au tableau ci-dessous sera prélevée pour l'année 2020, conformément à leur règlement respectif :

Règlement	Taux par unité
R-331 – 144 ^e Avenue	182,09 \$
R-332 – 146 ^e Avenue	247,84 \$
R-353 – 62 ^e Avenue	184,24 \$
R-355 – 142 ^e Rue	72,98 \$
R-377 – 31 ^e Avenue	304,59 \$
R-378 – 125 ^e Rue	87,49 \$
R-386 et 386-1 – Rue Wilfrid	170,51 \$

R-389 – 87 ^e Rue et Avenue	425,63 \$
R-390-1 –95 ^e Avenue, 96 ^e Rue	178,35 \$
R-394 – 89 ^e Rue et Avenue	210,51 \$
R-395 – 130 ^e Rue	165,56 \$
R-398 – 78 ^e Avenue	97,72 \$
R-400-1 – Chemin de la Pointe- Leblanc	128,09 \$
R-415 – 12 ^e Avenue	102,20 \$
R-418-1 – 7 ^e Avenue	134,51 \$
R-419 – 10 ^e Avenue	158,49 \$
R-421 – 16 ^e Avenue	239,47 \$
R-422 – Avenue des Mésanges	450,28 \$
R-432 – 19 ^e Avenue	204,09 \$
R-434 – 28 ^e Avenue	132,69 \$
R-437 – 136 ^e Rue	188,66 \$
R-438 – 101 ^e Avenue	244,10 \$
R-438 – 102 ^e Avenue	225,34 \$
R-458 – 94 ^e Rue et Avenue	158,48 \$
R-469 – 126 ^e Rue	199,99 \$
R-470 – 57 ^e Avenue	109,36 \$
R-471 – 76 ^e Avenue	125,17 \$
R-487 – 97 ^e Rue et Avenue	276,92 \$
R-489 – 93 ^e Avenue	130,66 \$
R-508 – 2 ^e Rue et 4 ^e Avenue	231,26 \$
R-520 – 68 ^e Avenue et rue & 69 ^e Avenue	104,99\$
R-521 – 130 ^e rue ouest	106,82\$

2020/02/03

ARTICLE 8 COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

Le propriétaire ou l'occupant d'une roulotte située dans la municipalité est assujéti au paiement d'une compensation pour les services municipaux. Cette compensation est fixée à 21,00 \$ par période de 30 jours.

ARTICLE 9 PERMIS DE SÉJOUR DE ROULOTTE

Le propriétaire ou l'occupant d'une roulotte située sur le territoire de la Municipalité est assujéti au paiement d'un permis de séjour de roulotte de 10,00 \$ par période de 30 jours.

ARTICLE 10 COMPENSATION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Une compensation pour le service de collecte, transport et disposition des matières résiduelles est imposée et prélevée annuellement sur chaque logement, commerce, entreprise agricole, roulotte ou industrie au propriétaire de chaque immeuble que le service soit utilisé ou non.

La compensation est fixée en fonction de l'utilisation du contenant dans l'immeuble soit un bac de 240 litres à 182,37 \$, un conteneur à 750,00 \$.

2020/02/03

ARTICLE 11 VERSEMENTS

Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en un versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300,00 \$. La date ultime où peut être fait ce versement est le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300,00 \$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 4 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

- 1^{er} : 15 mars (minimum 30^e jour qui suit l'expédition du compte) 25 %
- 2^e : 15 juin : 25 %
- 3^e : 15 août : 25 %
- 4^e : 15 octobre : 25 %

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureau municipal est fermé, elle est reportée au 1^{er} jour d'ouverture suivant. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

Les règles prescrites par le présent article ou en vertu de celui-ci s'appliquent aussi à d'autres taxes ou compensations municipales que la Municipalité perçoit.

ARTICLE 12 TAUX DE L'INTÉRÊT

Les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 7 % à compter du moment où ils deviennent exigibles.

Si un versement échu est acquitté en moins de 7 jours après la date d'échéance, l'intérêt n'est pas ajouté au paiement.

ARTICLE 13 PÉNALITÉS SUR LES ARRÉRAGES

Une pénalité de 5 % du solde impayé est ajoutée au montant des taxes exigibles.

Si un versement échu est acquitté en moins de 7 jours après la date d'échéance, la pénalité n'est pas ajoutée au paiement.

ARTICLE 14 AUTORISATION DE SOLDES À ANNULER

Le Conseil municipal autorise par le présent règlement la trésorière à annuler tout solde inférieur à deux dollars (2,00 \$).

ARTICLE 15 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur et a force de loi une fois l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Gino Moretti
Maire

Denis Lévesque
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Adoptée

055-2020

SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – CONCESSION QUESNEL ET CHEMIN LEAHY

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

2020/02/03

Le maire ne votant, il est résolu unanimement que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la Concession-Quesnel et Chemin Leahy pour un montant subventionné de 20 690,00 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la Concession-Quesnel et Chemin Leahy dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

056-2020

SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – CONCESSION-QUESNEL

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant, il est résolu unanimement que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la Concession-Quesnel pour un montant subventionné de 3 000,00 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la Concession-Quesnel dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

057-2020

DOSSIER À LA COUR MUNICIPALE

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser l'officier responsable de l'application des règlements sur le territoire de la Municipalité à entreprendre les procédures pour présenter à la Cour municipale, le dossier suivant ;

- 3694-12-1254 Travaux sans permis.

Adoptée

058-2020

DEMANDE DE PRÉPARATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA GARDE DES ANIMAUX PAR L'URBANISTE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens entre en vigueur le 3 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que le règlement municipal concernant la garde des animaux doit être compatible avec le règlement provincial ;

CONSIDÉRANT qu'il est idéal d'adopter un règlement qui ne contient aucune norme provenant du règlement provincial, et ce afin d'éviter des modifications futures de concordance ;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de notre MRC utilisent le même contrôleur animal, il est préférable de faire préparer un règlement uniforme afin de faciliter l'application par le contrôleur.

2020/02/03

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de demander à l'urbaniste de la MRC du Haut-Saint-Laurent de préparer un règlement concernant la garde des animaux compatible avec le règlement provincial.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de janvier 2020.

059-2020

VERSEMENT ANNUEL AU FONDS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à verser au fonds du Service de sécurité incendie la somme de 2 500,00 \$ tel que prévu au règlement #511 article 16.

Adoptée

VARIA

TOUR DE TABLE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Heure de début : 19 h 36

Heure de fin : 20 h

060-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE FÉVRIER 2020

Le maire, Gino Moretti demande la levée de la séance.
Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau, de lever la séance.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de lever la séance.
Il est 20 h 01.

Adoptée

Gino Moretti
Maire

Denis Lévesque
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.